

tutelle votre éclairage s'il vous plait

Par **marguerite121**, le **15/12/2019** à **21:38**

Bonjour

quand on fait une mise sous tutelle à l'insu de la personne d(ailleurs tout a été fait à mon insu sans aucun document attendez vous 2014/2020

que dois je faire

Par **youris**, le **16/12/2019** à **09:33**

bonjour,

je vous conseille de lire ce lien relatif à l amise sous tutelle d'une personne majeure:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2120>

salutations

Par **marguerite121**, le **16/12/2019** à **21:46**

je prendrais le temps de le lire merci

tutelle ou que sais je c'est au K par K

ce qui ramène et ce qui est hyper hyper scandaleux les dessous sois disant ce jargon bete et stupide tutelle reste incoherent incompréhensible

1/ ma tutelle est effectivement gere par une agence qui ne fait de la tutelle

2/ la partie psychologique ca revient a qui

en fait on s'aperçoit que chacun va prendre sa part de saucisson et la victime ne fera que de subir le sort de cette machination infernale impossible de s'arreter puisque bloquer par un fond tutelle

et puis vous avez la malhonetete des medcins qui ne m'ont jamais et ce depuis 2014/2020 aucun document m'ait été remis serait ce normal le désordre va bon train

apres on tombe sous un autre registre l'enjeu medicale voir autre et au sein de l'habitation a ete un tremplin pour faire ce qu'elle voulait avec comme étiquette chef medecin nutritionnelle en a t elle le droit ? dans son service dans mon lieu d'habitation

sur un plan paperasse le tribunal et ses composantes je présume probablement sur mon lieu de naissance et sur mon lieu d'habitation via je présume mais moins sur par le prefet ? je me trompe ?

avouez que c'est vraiment mafieux

Par **youris**, le **17/12/2019** à **09:20**

non, je n'avoue rien.

malheureusement, comme cela vous a été dit à plusieurs reprises en réponse à tous vos messages sur le même thème et avec d'autre pseudo, un site de conseils juridiques ne peut rien pour vous.